Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260306-TH_DCM_2026_13-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 19 décembre 2025 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
02 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 13
Excusés 1
Votants 14

Membres présents : M. Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE, M Julien CHENARD, Mme Colette GENDROT, Mme Isabelle LEBRETON, M Pascal FORTIN, Mme Jocelyne MISERIAUX, M Anthony LEBRETON, M Eric TOULY, Mme Elodie PETITJEAN, Mme Céline MARSAIS et M Edmond LEVEQUE

Membres absents excusés : Mme Gwénaëlle RENOUX donne pouvoir à Mme Elodie PETITJEAN jusqu'à son arrivée.

Membres absents : sans objet

Mme Aline GIACALONE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-13
Renouvellement d'un jeu pour enfants à la zone de loisirs

La maisonnette de la zone de loisirs est très abîmée et nécessite soit une remise en état soit un remplacement complet. La commission « Affaires scolaire jeunesse et sports » s'est réunie pour étudier plusieurs modèles.

Le modèle LC01174M de chez Manutan a retenu leur attention : adaptée aux enfants de 2 à 8 ans, elle compte 2 bancs longs, 1 table intérieure, 3 comptoirs extérieurs et un panneau ludique.

Tarif : 3 069.00 € HT livré non montée soit 3 682.80 € TTC livré non montée. Il faudra y ajouter les frais éventuels de scellement et de recharge en graviers

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Valide le remplacement de la maisonnette de la zone de loisirs
- Valide le modèle de Manutan pour 3 069.00 € HT
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette commande
- Inscrit les crédits correspondants au BP2026

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)